

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Toutefois, l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 aménage ces échéances de la manière suivante :

- le délai d'adoption du budget primitif 2020 est repoussé au 31 juillet au plus tard,
- l'arrêt du compte administratif habituellement fixé au 30 juin est reporté au 31 juillet 2020.
- les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et à la tenue du débat d'orientation budgétaire, sont suspendus : exceptionnellement, ils pourront avoir lieu lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

Le budget 2020 a été voté le 20 Juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 20 Juillet 2020. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter les taux communaux des impôts directs locaux ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser le maximum de subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, et d'autres partenaires financiers, chaque fois que cela est possible.

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

En 2020, les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de **7 377 471.00 €**

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
Dépenses courantes (Chap 011)	1 673 720 €	1 765 230 €
Dépenses de personnel (Chap 012)	3 821 430 €	3 755 585 €
Atténuation de produits (Chap 014)	232 500 €	244 800 €
Autres dépenses de gestion courante (Chap 65)	602 600 €	556 355 €
Dépenses financières (intérêts des prêts : chap 66)	85 710.79 €	76 361€
Dépenses exceptionnelles (Chap 67)	6 400 €	6 590 €
Autres dépenses (Chap 68)	1 000.13 €	1 000 €
Dépenses imprévues – (Chap 022)	129 288.68 €	150 200 €
Total dépenses réelles	6 552 649.60 €	6 556 121.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections : Chap 042)	205 100 €	192 000 €
Virement à la section d'investissement (Chap 023)	253 290.82 €	629 350 €
TOTAL GENERAL	7 010 940.42 €	7 377 471.00 €

Les dépenses de personnel représentent **57.28 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts conclus par la commune, et représentent **1.16 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune

Quant aux charges courantes de fonctionnement des services, elles représentent **26.92%** des dépenses réelles de fonctionnement.

C) **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les principales recettes du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
Atténuations de charges (Chap 013)	13 100 €	19 600 €
Produits des services (Chap 70)	471 000 €	398 390 €
Impôts et taxes (Chap 73)	2 953 340 €	3 020 330 €
Dotations et participations (Chap 74)	3 143 800 €	3 211 960 €
Autres produits de gestion courage (Chap 75)	131 100 €	112 050 €
Produits financiers (Chap 76)	400 €	400 €
Produits exceptionnels (Chap 77)	48 690 €	23 286.77 €
Total dépenses réelles	6 761 430.00 €	6 786 016.77 €
Ecritures d'ordre entre sections (Chap 042)	58 700 €	37 801.29 €
Résultat reporté N-1	190 810.42 €	553 652.94 €
TOTAL GENERAL	7 010 940.42 €	7 377 471.00 €

Les trois principaux types de recettes pour notre commune sont les suivants :

- Les impôts locaux ou fiscalité directe locale : maintien des taux d'imposition communale.

Impôts locaux	Bases prévisionnelles communales	Taux Communaux 2020	Produit Attendu 2020
<i>FISCALITÉ DES MÉNAGES</i>			
Taxe d'habitation	5 633 000 €	0.00 %	0.00 €
Taxe foncière sur le bâti	5 029 000 €	23.06 %	1 159 687 €
Taxe foncière sur le non bâti	82 000 €	57.66 %	47 281 €
<i>FISCALITÉ DES ENTREPRISES</i>			
Cotisation foncière des entreprises	877 100 €	14.58 %	127 881 €
TOTAL DU PRODUIT ATTENDU 2020			1 334 849 €

Pour 2020, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale concernant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités perdent leur pouvoir de fixation du taux de cette taxe, et les taux de cette dernière sont dès lors gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Le produit fiscal attendu sera donc calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

Le produit fiscal attendu pour 2020 s'établit à **1 334 849 €** auquel il convient d'ajouter le produit prévisionnel de la taxe d'habitation calculé au taux 2019 de 19.58%, sur la base prévisionnelle de 2020, soit un produit de **1 102 941 €**, ce qui donne un produit fiscal attendu 2020 total de **2 437 790 €**

- Les principales dotations versées par l'Etat à la commune, dans le cadre de la décentralisation, sont les suivantes :

DOTATIONS DE L'ETAT	RAPPEL 2019	MONTANT 2020
Dotation Globale de Fonctionnement	1 423 100 €	1 411 500 €
Dotation de Solidarité Rurale	587 000 €	626 100 €
Dotation de Solidarité Urbaine	366 700 €	366 360 €
Dotation Nationale de Péréquation	246 000 €	246 350 €
TOTAL DES DOTATIONS DE L'ETAT	2 622 800 €	2 650 310 €

Après 3 années de baisse consécutive, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la commune s'est stabilisée en 2018 et en 2019, pour reprendre sa baisse en 2020, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous :

Dotation Globale de Fonctionnement 2015 : 1 596 317 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2016 : 1 476 596 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2017 : 1 419 960 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2018 : 1 423 100 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2019 : 1 423 100 €

En 2020, cette dotation s'établirait à 1 411 500 €, en diminution par rapport à 2019.

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

PRODUITS DES SERVICES COMMUNAUX	RAPPEL 2019	MONTANT 2020
Concessions de cimetière	14 000 €	12 500 €
Redevances à caractère culturel (droits d'entrée spectacles Halle aux Grains)	14 600 €	9 350 €
Redevances à caractère sportif (droits d'entrée du squash)	5 000 €	3 500 €
Redevances à caractère de loisirs (accueils de loisirs, de jeunes, multi-accueil)	132 000 €	107 080 €
Redevances à caractère scolaire (tarifs cantine, et accueil périscolaire)	209 000 €	176 850 €
TOTAL DES PRODUITS	374 600 €	309 280 €

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

En 2019, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **2 459 757.71 €**,

B) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
Frais d'études, de documents d'urbanisme, acquisition de logiciels, d'antivirus (Chap 20)	22 330.00 €	88 160.00 €
Acquisitions d'immeubles (Art 2111 à 2115)	168 030.00 €	7 270.00 €
Aménagement de terrains (Art 2116 à 2128)	0.00 €	0.00 €
Travaux de bâtiments (Art 21311 à 2138)	809 000.00 €	1 133 050.00 €
Travaux sur les réseaux (voirie, électrification, câbles, autres réseaux : art 2151 à 21538)	91 000.00 €	112 000.00 €
Acquisition de matériels techniques, roulants, de matériels informatiques, de mobiliers, installations techniques (Art 21568 à 2188)	302 425.29 €	313 940.00 €
Avances versées (Chap 23)	0.00 €	0.00 €
Total Dépenses d'Équipement	1 392 785.29 €	1 654 420.00 €
Dotations, fonds divers (Chap 10)	2 400.00 €	0.00 €
Remboursement d'emprunts (Chap 16)	287 000.00 €	270 000.00 €
Autre dépense (Chap 27)	500.00 €	500.00 €
Dépenses imprévues	95 326.45 €	106 460.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections : Chap 040)	58 700.00 €	37 801.29 €
Opérations patrimoniales (Chap 041)	106 327.00 €	0.00 €
Total des dépenses D'investissement de l'exercice	1 943 038.74 €	2 069 181.29 €
Solde d'investissement reporté N-1	304 178.16 €	205 562.17 €
Dépenses reportées (restes à réaliser)	348 966.08 €	185 014.25 €
TOTAL GENERAL	2 596 182.98 €	2 459 757.71 €

Programme pluriannuel d'investissement 2020

Le budget 2020 n'a pas prévu l'ouverture d'autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) afférents à des opérations nouvelles d'investissement 2020, mais une révision des autorisations de programme et crédits de paiement des années 2017 et 2019 suivants :

A – Révision des AP/CP 2019 :

Numéro AP	Libellé de l'opération d'investissement	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
			2019	2020	2021
AP19-A	Autorisation de programme (AP) initiale - Aménagement d'un parc urbain avenue Jean Jouvenet	450 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €

	Autorisation de programme (AP) révisée du 20/07/2020 -Aménagement d'un parc urbain avenue Jean Jouvenet	<u>450 000 €</u>	<u>28 100 €</u>	<u>243 100 €</u>	<u>178 800 €</u>
TOTAL AP19-A 2020		450 000 €	28 100 €	243 100 €	178 800 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP19-A

	Autorisation de programme (AP) révisée du 20/07/2020 -Aménagement d'un parc urbain avenue Jean Jouvenet :	<u>450 000 €</u>	<u>28 100 €</u>	<u>243 100 €</u>	<u>178 800 €</u>
	Subvention DETR :	24 965 €			
	Emprunt :	200 000 €			
	FCTVA (16.404%) :	61 515 €			
	Autofinancement :	163 520 €			

Numéro AP	Libellé de l'opération d'investissement	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
			2019	2020	2021
AP19-B	Autorisation de programme (AP) initiale – Extension et aménagement du cimetière	450 000 €	200 000 €	125 000 €	125 000 €
	Autorisation de programme (AP) révisée le 30/09/2019 -Extension et aménagement du cimetière.	450 000 €	150 000 €	175 000 €	125 000 €
	Autorisation de programme (AP) révisée le 20/07/2020 – Extension et aménagement du cimetière	<u>197 310 €</u>	<u>0.00 €</u>	<u>170 000 €</u>	<u>27 310 €</u>
TOTAL AP19-B 2020		197 310 €	0.00 €	170 000 €	27 310 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP19-B

	Autorisation de programme (AP) révisée le 20/07/2020 – Extension et aménagement du cimetière	<u>197 310 €</u>	<u>0.00 €</u>	<u>170 000 €</u>	<u>27 310 €</u>
--	--	------------------	---------------	------------------	-----------------

Subvention DETR :	50 100 €			
Emprunt :	0 €			
FCTVA (16.404%) :	26 972 €			
Autofinancement :	120 238 €			

B – Révision des AP/CP 2017 :

Numéro AP	Libellé de L'opération d'investissement	A P	Crédits de paiement			
			2017	2018	2019	2020
AP17-A	Autorisation de programme initiale – Extension du multiaccueil	<u>230 000 €</u>	20 000 €	210 000	0.00	
	Autorisation de programme révisée le 8/04/2019 – Extension du multiaccueil	<u>383 818 €</u>	<u>2 745 €</u>	<u>317 823 €</u>	<u>63 251 €</u>	
	Autorisation de programme révisée le 20/07/2020 – Extension du multiaccueil	<u>388 395 €</u>	<u>2 745 €</u>	<u>320 930 €</u>	<u>64 720 €</u>	<u>0.00 €</u>

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP17-A

	Autorisation de programme révisée le 20/07/2020 – Extension du multi-accueil	<u>388 395 €</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>3 720</u>	<u>384 675</u>
	Subvention CAF :	111 000 €				
	Aide Com Com :	30 000 €				
	FCTVA (16.404%) :	53 094 €				
	Autofinancement :	194 301 €				

Numéro AP	Libellé de L'opération d'investissement	A P	Crédits de paiement			
			2017	2018	2019	2020
AP17-B	Autorisation de programme initiale - Enduits extérieurs salle de la Dame Blanche	<u>176 500 €</u>	10 000 €	166 500	0.00	
	Autorisation de programme révisée le 8/04/2019 – Enduits extérieurs salle de la Dame Blanche	<u>153 172 €</u>	<u>0 €</u>	<u>3 172</u>	<u>150 000</u>	

Autorisation de programme révisée le 20/07/2020 – Enduits extérieurs salle de la Dame Blanche	<u>162 078 €</u>	<u>0 €</u>	<u>10 997</u>	<u>151 081</u>	<u>0.00 €</u>
PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP17-B					
Autorisation de programme révisée le 20/07/2020 – Enduits extérieurs salle de la Dame Blanche	<u>162 078 €</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>7 826</u>	<u>154 252</u>
Subvention CD76 :	37 500 €				
Emprunt :	0 €				
FCTVA (16.404%) :	22 156 €				
Autofinancement :	102 422 €				

Les principaux investissements de l'année 2020 sont les suivants :

- Déconstruction de l'ancien collège « Val Saint Denis » de Pavilly (Chap 21) : 400 000 €
- Extension et aménagement du cimetière communal – 1^{ère} partie (Chap 21) : 242 000 €
- Travaux Agenda Programmé d'Accessibilité (Ad'Ap) salle Dame Blanche (Chap 21) : 179 000 €
- Aménagement paysager du parc urbain de l'avenue Jouvenet (Chap 21) : 130 000 €
- Renouvellement éclairage public dans différents quartiers (Chap 21) : 80 000 €
- Remplacement véhicules des services techniques : 55 000 €
- Mise aux normes passage protégés 1^{ère} tranche dans le cadre du PAVE (Chap 21) : 50 000 €
- Remplacement gouttières et bardage des sanitaires de la salle de la Dame Blanche (Chap 21) : 45 000 €
- Etude de faisabilité d'un plateau médical au bâtiment du Cogétéma (Chap 21) : 40 000 €
- Sanitaires automatiques Mairie : 36 000 €
- Acquisition de bancs : 35 000 €
- Revêtement de sol école maternelle A Marie et école élémentaire Curie : 32 000 €
- Remplacement sol salle du conseil municipal et peinture, et sol bureau des adjoints : 31 000 €
- Renouvellement équipements de cuisine, restauration centrale et satellites : 29 700 €
- Aménagement sécurité rue Vadet : 28 000 €
- Renouvellement logiciel service Enfance et Jeunesse : 25 340 €
- Enrobé sur trottoirs quartier Rouge Grange : 20 000 €
- Travaux de voirie à Pavilly Vallée : 14 000 €
- Travaux aménagement école de musique : 12 000 €
- Réfection couverture et nettoyage gouttière sacristie : 12 000 €
- Changement serveur et récupération des données et paramétrage : 12 000 €
- Remplacement de 2 armoires électriques : 10 000 €
- Remplacement illuminations fin d'année : 9 000 €
- Acquisition 4 VTT électriques pour la police municipale : 7 600 €
- Mise aux normes accessibilité PMR du site internet : 7 500 €
- Peinture classes et stores bureau direction école Maillard : 6 000 €
- Groupe électrogène pour plan communal de sauvegarde : 5 000 €

C) **Les recettes d'investissement**

Les principales recettes du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
Subventions (Chap 13)	342 920.00 €	151 800.00 €
Emprunt prévisionnel (Chap 16)	500 000.00 €	769 000.00 €
Total des recettes d'équipement	842 920.00 €	920 800.00 €
FCTVA (Chap 10)	90 000.00 €	132 031.29 €
Taxe aménagement (Chap 10)	55 000.00 €	56 000.00 €
Affectation excédent de fonctionnement (Art 1068)	462 144.24 €	73 286.42 €
Autres recettes (Art 165 et Chap 27)	500.92 €	1 000.00 €
Cessions d'immobilisations (Chap 024)	390 000.00 €	138 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	253 290.82 €	629 350.00 €
Produits (écritures d'ordre entre section : Chap 040)	205 000.00 €	192 000.00 €
Opérations patrimoniales (Chap 041)	106 327.00 €	0.00 €
Total des recettes D'investissement de l'exercice	2 405 182.98 €	2 142 467.71 €
Recettes reportés (Restes à réaliser)	191 000.00 €	317 290.00 €
TOTAL GENERAL	2 596 182.98 €	2 459 757.71 €

Les principales subventions nouvelles d'investissement prévues :

Investissements 2020	Aide De l'Etat	Aide du Département	Autres aides
Aménagement sécurité rue J C Leclerc (travaux réalisés en 2019)	10 465 €		
Alarme PPMS dans les écoles (Travaux réalisés en 2019)	6 270 €		
Extension et aménagement du cimetière 1 ^{ère} partie	50 100 €		
Aménagement du parc urbain de l'avenue Jouvenet – 1 ^{ère} partie	24 965 €		
Aménagement terrain synthétique de football (Travaux réalisés en 2017)			60 000 € (Aide du FAFA)
TOTAL DES AIDES NOUVELLES 2020	91 800 €	0.00 €	60 000.00 €

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – Récapitulation

A) Récapitulation des recettes et dépenses de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 377 471.00 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2019 reporté	0.00 €	553 652.94 €
Crédits nouveaux 2020	7 377 471.00 €	6 823 818.06 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2020	7 377 471.00 €	7 377 471.00 €

B) Récapitulation des recettes et dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à **2 459 757.71 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2019 reporté	205 562.17 €	0.00 €
Crédits 2019 reportés (restes à réaliser)	185 014.25 €	317 290.00 €
Crédits nouveaux 2020	2 069 181.29 €	2 142 467.71 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2020	2 459 757.71 €	2 459 757.71 €

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Valeurs BP 2020 pour la commune	Moyennes nationales 2018 de la strate communale *
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 030.19 € / Hab	1 118 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 066.31 € / Hab	1 362 € / Hab
Produit des impositions directes / population	474.60 € / Hab	766 € / Hab
DGF / population	221.79 € / Hab	219 € / Hab
Dépenses d'équipement brut / population	289.04 € / Hab	389 € / Hab
Encours dette / population	424.78 € / Hab	979 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57.28%	51.56%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27.11 %	70.26 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	39.84%	71.87%

* données issues du ministère de l'économie et des finances (site internet « collectivités-locales.gouv.fr, onglet « comptes individuels des collectivités »)

V. L'ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE.

L'état de la dette communale n'est soumis à aucun risque financier, dans la mesure où les intérêts des prêts consentis, sont déterminés soit par des taux fixes, soit en référence à des index standards simples (EONIA – EURIBOR) et non sur des index complexes fondés sur l'inflation, les taux de change, ou sur la différence entre un taux long et un taux court.

A ce titre, début 2020, la typologie des 15 emprunts communaux représentant un encours de **2 703 326.72 €** (2 637 278.92 € en 2018), est la suivante :

⇒ 7 emprunts conclus par la commune sont à taux fixe pour un encours total de **1 696 114.14 €** :

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 31/12
2007	2022	Commune de Pavilly	Caisse Française de financement	1 000 000 €	Taux fixe : 4.38%	243 897.49 €
2010	2030	Commune de Pavilly	Crédit agricole	335 000 €	Taux fixe : 3.49%	184 250.00 €
2012	2033	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	250 000 €	Taux fixe : 4.57%	168 750.00 €
2013	2028	Commune de Pavilly	Crédit agricole	338 000 €	Taux fixe : 3.44%	202 799.96 €
2017	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	425 000 €	Taux fixe : 1.13%	375 416.69 €
2018	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	180 000 €	Taux fixe : 1.51%	171 000.00 €
2019	2040	Commune de Pavilly	Caisse d'Épargne	350 000 €	Taux fixe : 0.98%	350 000.00 €

L'année 2019 a enregistré l'extinction de 2 prêts :

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 31/12
2004	2019	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	230 000 €	Taux fixe : 3.87%	0.00 €
2004	2019	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	230 000 €	Taux fixe : 3.87%	0.00 €

⇒ 1 prêt conclu par la commune est à taux révisable simple sur le livret A, pour un encours total de **2 994.33 €**.

Date du prêt	Date de fin	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 31/12
1991	2023	Caisse des Dépôts et Consignation	14 635.11 €	Taux révisable sur Livret A	2 994.33 €

⇒ 5 emprunts conclus sous l'égide du Syndicat du collège « Les Hauts du Saffimbec », et repris par la commune suite à la dissolution de ce dernier en 2018, sont à taux fixe pour un encours total de **1 004 218.25 €** :

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 31/12
2008	2033	Syndicat du CES	Caisse d'Épargne	450 000 €	Taux fixe : 4.82%	307 357.94 €
2010	2030	Syndicat du CES	Caisse d'Épargne	570 000 €	Taux fixe : 3.26%	313 500.00 €
2010	2030	Syndicat du CES	Crédit Agricole	100 000 €	Taux fixe : 3.35%	55 000.00 €
2012	2027	Syndicat du CES	Caisse des dépôts et consignations	375 000 €	Taux fixe : 4.51%	230 377.24 €
2013	2028	Syndicat du CES	Crédit agricole	150 000 €	Taux fixe : 3.06%	97 983.07 €

Sur cet encours de dette syndicale, la commune de Pavilly en supporte environ 62%, les communes d'Emanville, Fresquiennes, Goupillières, Sainte-Austreberthe, Limésy prenant en charge les 38% restant.

VI. LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

A) Les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale

Grades Ou emplois	Emplois budgétaires permanents à temps complet	Emplois budgétaires permanents à temps non complet	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2020	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES
Directeur général des services	1	0	1.00	1.00
Emplois de la filière administrative	18	1.60	19.60	15.60
Emplois de la filière technique	50	20.58	70.58	54.99
Emplois de la filière sociale	0	0	0.00	0.00
Emplois de la filière médico-sociale	6	0	6.00	4.00
Emplois de la filière sportive	0	0	0.00	0.00
Emplois de la filière culturelle	0	0.50	0.50	0.50
Emplois de la filière animation	15	3.49	18.49	15.15
Emplois de la filière police	6	0	6.00	4.00
TOTAL GÉNÉRAL	95	26.17	121.17	94.24

B) Les agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Emplois occupés par des agents non titulaires	Motif	Agents occupant un emploi permanent	Agents occupant un emploi non permanent	TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES 2020
Emplois de la filière technique	Remplacement d'un fonctionnaire indisponible	2 Catégorie C	2 Catégorie C	4
Emploi de la filière administrative	Remplacement d'un fonctionnaire indisponible	1 Catégorie B	1 Catégorie C	2
Emplois de la filière animation	Remplacement d'un fonctionnaire indisponible	3 Catégorie C		3
Emplois de la filière culturelle	Vacance temporaire d'emploi	0	1 Catégorie B	1
Emplois de la filière médico-sociale	Vacance temporaire d'emploi	1 Catégorie A		1
TOTAL GÉNÉRAL		7	4	11

Fait à Pavilly, le 20 Juillet 2020.

Pour le Maire absent et par délégation
L'adjointe au Maire en charge du Développement Durable,

Agnès LARGILLET